COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél **04 72 76 01 13**
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 12/05/2020 par visio conférence

Présents :
·**Président :** Laurent CHABAUD
·**Membres :** Edouardo MARTIN DA JUSTA, Mohamed AROUS, Christophe BOULON, Amadeu DO REGO.

DECISIONS

La Commission,

Considérant la crise sanitaire actuelle,

Considérant la décision du Comité Exécutif de la FFF, en date du 16 avril 2020 d'arrêter définitivement à la date du 13 mars, les championnats régionaux et départementaux,

Considérant la décision du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en date du 16 avril 2020, d'établir les classements des équipes et ce, conformément à la demande de la FFF, en arrêtant définitivement le championnat 2019/2020 à la date du début du confinement à savoir le 13 mars 2020,

Considérant que l'arrêt de l'ensemble de ces compétitions a empêché les observateurs départementaux de réaliser l'ensemble des observations prévu dans chaque catégorie par le Règlement intérieur de la CDA,

Considérant, néanmoins, qu'un nombre significatif d'observations a été réalisé avant l'arrêt des compétitions (plus de 80%), permettant ainsi d'obtenir des classements conformes à la saison sportive des arbitres évalués,

Considérant que, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de la CDA qui permet à la Commission de l'Arbitrage de statuer si un observateur n'a pu observer tous les arbitres de sa Poule,

Considérant que les conséquences de l'arrêt de l'ensemble des compétitions des Ligues et Districts avant que le nombre d'observations prévu par le Règlement intérieur ne puisse avoir lieu, ne sont pas prévues par le Règlement intérieur et qu'il revient donc à la Commission de l'Arbitrage de décider de quelle manière les arbitres seront évalués pour la saison 2019/2020,

Considérant qu'il apparait juste et équitable, compte tenu de l'avancement important de la saison sportive au moment de son arrêt, de déterminer des classements sur la base des observations réalisées avant cette date,

Par ces motifs,

POUR LES ARBITRES D1 et D2 CLASSES AU RANG :

Ces classements sont effectués sur la base de 500 points calculés comme suit :

1) des observations pratiques (88% de la notation finale)

Décide de classer tous les arbitres ayant réalisé 50% ou plus des observations prévues par le Règlement intérieur pour leur catégorie selon la méthode suivante :

les points attribués par chaque observateur en fonction du rang de l'arbitre observé seront additionnés (numérateur) et seront rapportés au nombre de points maximal correspondant au nombre d'observations réellement effectuées par les observateurs (dénominateur),
le ratio ainsi obtenu sera multiplié par 440 afin de revenir à un total de points maxi de 440

Ce ratio est ainsi calculé :
Numérateur = cumul des points décernés par chaque observateur
Dénominateur = cumul des points maximum attribués de chaque observateur

Rappel : pour chaque classement au rang d'un observateur, l'arbitre classé premier se voit attribuer un nombre maximum de points égal au nombre d'arbitres observés dans la Poule, les suivants se verront attribuer un point de moins par rang.

Exemple pour le classement des arbitres D1 :

OBSERVATEURS	AROUS	LEFRANC	MARTIN				
Nombre Arbitres observés	11	10	8				
Points attribués aux Arbitres				NUMERATEUR	DENOMINATEUR	RATIO	CLASST
CHABAUD	8	9	7	24	29	0,828	3
BOULON	10	8	0	18	21	0,857	2
AIT HAMMOU	0	7	6	13	18	0,722	4
DO REGO	9	0	8	17	19	0,895	1

Rappel : En cas d'égalité au classement dans une Poule, les arbitres ex-aequo seront départagés par le classement de l'observateur Référent préalablement désigné par la Commission de l'Arbitrage c'est-à-dire que l'arbitre le mieux classé sera retenu.

Exemple pour le classement des arbitres D2 :

OBSERVATEURS	AROUS	LEFRANC				
Nombre Arbitres observés	10	8				
Points attribués aux Arbitres			NUMERATEUR	DENOMINATEUR	RATIO	CLASST
CHABAUD	8	7	15	18	0,833	2
BOULON	0	8	8	8	1	1
DO REGO	7	0	7	10	0,70	3

Rappel : En cas d'égalité au classement dans une Poule, les arbitres ex-aequo seront départagés par le classement de l'observateur Référent préalablement désigné par la Commission de l'Arbitrage c'est-à-dire que l'arbitre le mieux classé sera retenu.

2) <u>de la notation obtenue dans les différents critères ci-dessous</u> (12% de la notation finale)

+Critères	Total Points
B - QUESTIONNAIRE	10
C – REUNIONS : AG début saison	10
D – STAGES - FORMATION	15
E– ASSIDUITE MATCHS	15
F- ADMINISTRATIF	10
TOTAL	**60**

L'attribution des points dans chaque rubrique fait l'objet d'un développement en annexe du RI.

Concernant le nombre de montées et de descentes par catégories, la Commission déterminera celles- ci ultérieurement en fonction du besoin des effectifs par catégories, une fois le nombre d'équipes par Poules connu !

<u>POUR LES AUTRES CATEGORIES D'ARBITRES</u> :

Décide de classer tous les arbitres ayant réalisé 50% ou plus des observations prévues par le Règlement intérieur pour leur catégorie selon la même méthode de calcul que celle utilisée les saisons précédentes :

1) <u>des observations pratiques</u> (88% de la notation finale)
Note moyenne sur 20 des observations pratiques : coefficient 22
Pour les arbitres (catégories Seniors D3 – D4 – D5 et U20), seule la note d'observation de la saison en cours est prise en compte. Les arbitres non observés ne pourront figurer dans ce classement sauf ceux dont les bonus sont calculés

2**) <u>des bonus obtenus dans les différents critères</u>** (12% de la notation finale)

+Critères	Total Points
B - QUESTIONNAIRE	10
C – REUNIONS : AG début saison	10
D – STAGES - FORMATION	15
E– ASSIDUITE MATCHS	15
F- ADMINISTRATIF	10
TOTAL	**60**

L'attribution des points dans chaque rubrique fait l'objet d'un développement en annexe du RI.

En cas d'égalité au classement, les arbitres ex-aequo seront départagés par la moyenne obtenue aux questionnaires maison et fait en stage.

Concernant le nombre de montées et de descentes par catégories, la Commission déterminera celles- ci ultérieurement en fonction du besoin des effectifs par catégories, une fois le nombre d'équipes par Poules connu !

<u>AGENDA</u>

La crise sanitaire actuelle que nous traversons et qui semble perdurer nonobstant la longue période de confinement inédite, a eu raison de l'arrêt définitif des compétitions (décision du COMEX du 16 avril) et de voir la saison sportive 2019/2020 terminée.

Cette situation a eu pour conséquence d'avoir stoppé net les échanges avec nos arbitres et de facto d'avoir interrompu toutes relations ou autres contacts probablement jusqu'à la rentrée de septembre (encore incertaine à ce jour) !

C'est pourquoi notre Commission a décidé de maintenir un lien avec l'ensemble de ses arbitres en proposant une **INVITATION à échanger** au cours de 11 réunions en visio étalées sur une période de 3 semaines (les rassemblements physiques étant pour l'instant interdits) :

DATE	CATEGORIE	CRENEAU HORAIRE
Mardi 12 Mai 2020	D1	19h00 / 20h30
Mercredi 13 Mai 2020	D2 + U20 D1	19h00 / 20h30
Vendredi 15 Mai 2020	D3	19h00 / 20h30
Lundi 18 Mai 2020	D4	19h00 / 20h30
Mercredi 20 Mai 2020	U20	19h00 / 20h30
Vendredi 22 Mai 2020	AA D1 / AA D2	19h00 / 20h30
Lundi 25 Mai 2020	D5	19h00 / 20h30
Mercredi 27 Mai 2020	JAD U15	19h00 / 20h30
Jeudi 28 Mai 2020	JAD U17	19h00 / 20h30
Vendredi 29 Mai 2020	Arbitres et JA stagiaires	19h00 / 20h30
A convenir	Féminine	19h00 / 20h30

Ces réunions sont organisées via la plateforme ZOOM. Un lien d'accès à la réunion sera communiqué à chaque arbitre par mail et Il suffira de cliquer sur le lien pour vous connecter et entrer sur la plateforme.

Les sujets abordés seront ceux du moment (renouvellements des dossiers, visite médicale, classements, point de situation sur dates de reprise de la saison, questions diverses...)

Notre volonté reste bien de vous écouter en préservant ce lien indispensable à notre corporation (dans cet esprit de solidarité, un Représentant de notre Amicale des Arbitres UNAF participera à chacune de ses réunions).

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches en respectant les gestes barrières.